



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 17 octobre 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le maire Marc Bureau, président, mesdames et monsieur les conseiller-ères Denise Laferrière, Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présents M<sup>e</sup> Marie-Hélène Lajoie, directrice générale par intérim, M<sup>e</sup> Suzanne Ouellet, greffier et M<sup>e</sup> Richard D'Auray, greffier adjoint.

Est absent monsieur le conseiller Joseph De Sylva.

**CE-2007-1459**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 26 SEPTEMBRE 2007**

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 26 septembre 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

**CE-2007-1460**      **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 38 – 62 709,03 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 40 – 349 960,79 \$ - LA LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 39 – 17 389,64 \$ ET LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 37 – 278 744,60 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 38, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 40, la liste des réquisitions numéro 39 et la liste des embauches numéro 37 :

<b>Numéro de la liste</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Période</b>
Liste PA numéro 38	Pièces de comptes à payer	62 709,03 \$	1 <sup>er</sup> au 5 octobre 2007
Liste PD numéro 40	Pièces de comptes à payer	349 960,79 \$	1 <sup>er</sup> au 5 octobre 2007
Liste des réquisitions numéro 39	Pièces de comptes à payer	17 389,64 \$	1 <sup>er</sup> au 5 octobre 2007
Liste des embauches numéro 37	Embauche de personnel temporaire	278 744,60 \$	24 au 28 septembre 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1461**     **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-37 – 377 645,75 \$ - PÉRIODE DU 27 SEPTEMBRE AU 3 OCTOBRE 2007**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-37, d'un montant total de 377 645,75 \$ pour la période du 27 septembre au 3 octobre 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1462**     **FERMETURE COMPLÈTE DE LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LA RUE FRONT ET LES GALERIES D'AYLMER – 23 NOVEMBRE 2007 - 18 H 30 À 21 H 30 - DÉFILÉ DU PÈRE NOËL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le comité organisateur du défilé du père Noël à fermer complètement la rue Principale, entre le boulevard Wilfrid-Lavigne et la rue Front, ainsi que le boulevard Wilfrid-Lavigne, entre les rues Front et North, sauf pour les véhicules d'urgence, de 18 h 30 à 21 h 30 et d'interdire le stationnement sur les deux côtés de la rue Principale, entre la rue Front et le boulevard Wilfrid-Lavigne, le vendredi 23 novembre 2007 de 12 h à 21 h 30, dans le cadre du défilé du père Noël, le tout selon les conditions suivantes :

- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assumer les frais des dommages causés à la propriété de la Ville de Gatineau;
- dégager la Ville de toute responsabilité pour dommage à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, au plus tard deux semaines avant l'événement, les formulaires « Responsabilité et indemnisation » et « Responsabilité civile générale » (3 000 000 \$).

Adoptée

**CE-2007-1463\***     **PARTICIPATION DE LA VILLE DE GATINEAU - DÉFILÉ DU PÈRE NOËL DE GATINEAU – 12 000 \$ EN CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET 2 697 \$ EN SERVICES - 23 NOVEMBRE 2007**

**CONSIDÉRANT QUE** le défilé du père Noël est réalisé par l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer (A.P.I.C.A.) en partenariat avec les organismes du milieu et de la Division des fêtes et festivals;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer s'engage à déposer à la Division des fêtes et festivals, suite à la réalisation du défilé du père Noël, un rapport d'activités incluant les statistiques de participation ainsi que l'état des revenus et dépenses;

**CONSIDÉRANT QU'**un protocole d'entente a été négocié, entre la Ville de Gatineau et l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer, énonçant les termes et conditions couvrant l'implication des deux parties dans le cadre de la réalisation de l'événement;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité des fêtes et festivals a pris connaissance de la demande et est d'accord avec la recommandation :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'approuver une contribution financière de 12 000 \$ à l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer pour la présentation du défilé du père Noël le 23 novembre 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 12 000 \$ au nom de l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer, 53, rue Principale, Gatineau, Québec, J9H 3L4, à la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Gatineau et l'Association des professionnels, industriels et commerçants d'Aylmer.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71529-971	12 000 \$	Autres festivals - Contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

CE-2007-1464

**SOUSSION 2007 SI 218 - LE GROUPE P. F. BRISSON PEINTURE INC. - TRAITEMENT DE LA STRUCTURE DU RACLEUR D'UN DÉCANTEUR SECONDAIRE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT – 51 137,34 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme Le Groupe P. F. Brisson Peinture inc., 2, rue Ducharme, Gatineau, Québec, J8Y 3P4 pour le traitement de la structure du racleur d'un décanteur secondaire, au montant total de 51 137,34 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 septembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-70013-006	48 444,72 \$	Équipement et travaux – Usines d'épuration – Peinture des râdeaux
04-13493	2 692,62 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

CE-2007-1465

**SOUSSION 2007 SI 219 - JOHN MEUNIER INC. - REMISE À NEUF DU MILIEU FILTRANT DES FILTRES À SABLE - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT – 43 451 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité adjuge un contrat à la firme John Meunier inc., 4105, rue Sartelon, Saint-Laurent, Québec, H4S 2B3 pour la remise à neuf du milieu filtrant des filtres à sable 44FS001, 44FS003 et 44FS004, au montant total de 43 451 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 septembre 2007, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-70013-004	41 163,10 \$	Équipement et travaux – Usines d'épuration – Filtres à sable
04-13493	2 287,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

CE-2007-1466\*

**CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROGRAMME ACCÈSLOGIS - PROJET DE CONSTRUCTION DE 20 UNITÉS SUR UN TERRAIN DONNANT SUR LE CHEMIN LÉPINE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Gatineau a créé un fonds du logement social visant à soutenir financièrement la construction de projets de logements sociaux sur son territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** suite à l'appel de projets lancé par la Ville de Gatineau à l'automne 2006, l'entreprise « Services de gestion en Habitation populaire L.S.G.H.P. » a soumis un projet de construction de 20 unités de logements sociaux;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de sa réunion tenue le 5 septembre 2007, la Commission permanente sur l'habitation a recommandé de prioriser ce projet dans la programmation 2007, compte tenu du fait qu'un autre projet d'envergure équivalent, déjà sélectionné, ne peut se réaliser dans les échéanciers prévus;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission permanente d'habitation recommande au conseil de supporter financièrement ce projet soumis dans le cadre du programme AccèsLogis, ce dernier répondant aux critères de sélection de projets établis par la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'octroyer à « Services de gestion en Habitation populaire L.S.G.H.P. » une contribution municipale de 345 060 \$ pour la construction de 20 unités de logements sociaux sur un terrain donnant sur le chemin Lépine, le tout conformément aux informations contenues dans le dossier soumis à la Société d'habitation du Québec dans le cadre du programme AccèsLogis.

Sur réception d'une preuve de l'engagement définitif de la Société d'habitation du Québec pour ce projet, le trésorier est autorisé à émettre la contribution municipale, à l'attention de monsieur Guy Bisson, 178, boulevard Gréber, suite 105, Gatineau, Québec, J8T 6Z6, sur présentation des pièces justificatives préparées par le Module de l'urbanisme et du développement durable.

L'aide financière est spécifiquement accordée pour un projet devant se réaliser sur le site proposé donnant sur le chemin Lépine. Dans l'éventualité où le promoteur désire construire le projet sur un autre site, le conseil aurait alors à statuer de nouveau sur l'aide financière accordée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les règlements d'emprunt numéros 253-2005 et 392-2007.

Ce comité recommande également au conseil de s'engager envers la Société d'habitation du Québec à défrayer pour une période de cinq ans, dix suppléments au loyer prévus dans ce projet.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes, un montant correspondant à 10 % du coût du supplément au loyer au poste budgétaire 02-52100-962 – Office municipal d'habitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
63211-972	30 077 \$	Règlement 253-2005 – Subv. 2004 P.A.L. et P.L.A. – Social - Subventions
63214-972	314 983 \$	Règlement 392-2007 – AccèsLogis Québec 2006-2007 – Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

**CE-2007-1467**

**PARTICIPATION MUNICIPALE À L'ÉVÉNEMENT « LA NUIT DES SANS-ABRI » - 19 OCTOBRE 2007**

**CONSIDÉRANT QU'**une soirée de sensibilisation à l'égard des sans-abri aura lieu le 19 octobre 2007 dans 20 villes du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** les responsables de l'organisation de cette activité sollicitent la collaboration de la Ville de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville est sensible à cette cause et désire s'associer à l'organisation en fournissant les services et les équipements nécessaires au bon déroulement et au succès de la soirée;

**CONSIDÉRANT QUE** cet événement nécessite une dérogation au règlement numéro 42-2003 concernant le maintien de la paix publique et du bon ordre sur le territoire de la ville de Gatineau et au règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise la tenue de l'événement « La nuit des sans-abri » qui se déroulera au parc Sainte-Bernadette le 19 octobre 2007 entre 19 h et 2 h et dérogeant aux règlements numéros 42-2003 et 44-2003.

De plus, ce comité autorise le prêt et la fourniture des équipements ainsi que les services nécessaires au déroulement de l'événement.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71526-134	300 \$	Transport – Équipement et ameublement – Temp. / Bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1468**      **SUBVENTION DE 500 \$ - HYDRO-QUÉBEC/CENTRAIDE OUTAOUAIS - HYDRO-CHANTS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de Hydro-Québec/Centraide Outaouais, à l'attention de madame Karine Dunnigan, 200, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 3E5, à titre de subvention pour le spectacle Hydro-Chants organisé par Hydro-Québec le 7 novembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11601-972-31248	500 \$	Subventions – Unions civiles subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

<b>POSTE</b>	<b>DÉBIT</b>	<b>CRÉDIT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
01-41913	500 \$		Frais pour union civile
11601-972		500 \$	Subventions – Unions civiles subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1469**      **SUBVENTION DE 200 \$ - FONDATION TERRY FOX - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de la Fondation Terry Fox, à l'attention de madame Chantal Durocher, École aux Quatre-Vents, 1115, rue de Neuville, Gatineau, Québec, J8M 2C7, à titre de subvention dans le cadre de la journée Terry Fox.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

<b>POSTE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>DESCRIPTION</b>
11416-972	200 \$	Luc Montreuil – De Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1470**      **SUBVENTION DE 100 \$ - SOCIÉTÉ D'ARTHRITE - ARTHROACTION - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE L'ORÉE-DU-PARC ET DES PROMENADES - LOUISE POIRIER ET LUC ANGERS**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de la Société d'arthrite, à l'attention de madame Annie Despatie-Chabot, 171, rue Arthur-Quesnel, Gatineau, Québec, J9H 7T8, à titre de subvention pour la marche sur le chemin espagnol de Saint-Jacques-de-Compostelle organisée par ArthoAction au profit de la Société d'arthrite.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11406-972	50 \$	Louise Poirier – De l'Orée-du-Parc subventions
11411-972	50 \$	Luc Angers – Des Promenades subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1471 PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL - SOIRÉE-SPECTACLE - MIDGET AAA GATINEAU INC. - 17 OCTOBRE 2007**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Richard Côté à participer à la soirée-spectacle du club de hockey Midget AAA Gatineau inc. le 17 octobre 2007.

De plus, ce comité autorise messieurs les conseillers Joseph De Sylva, Richard Côté et Yvon Boucher à subventionner cette activité pour un montant de 300 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre du Midget AAA Gatineau inc., à l'attention de monsieur Jean Lachapelle, 23, rue des Dunes, Gatineau, Québec, J8R 3P9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva – Du Versant subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher – De la Rivière-Blanche subventions
11413-972	200 \$	Richard Côté – De Bellevue subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

**CE-2007-1472 PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD CÔTÉ À LA SESSION DE FORMATION ORGANISÉE PAR L'U.M.Q. « L'EMPLOI ET LA RELÈVE MUNICIPALE » - LONGUEUIL - 22 NOVEMBRE 2007 - 550 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise monsieur le conseiller Richard Côté à participer à la journée de formation organisée par l'Union des municipalités du Québec et intitulée « L'emploi et la relève municipale », qui se tiendra à Longueuil le 22 novembre 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 233,60 \$ à l'ordre de l'Union des municipalités du Québec, 680, rue Sherbrooke Ouest, bureau 680, Montréal, Québec, H3A 2M7 pour couvrir les frais d'inscription. Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation des pièces justificatives, pour une dépense maximale de 550 \$ incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11100-311-30022	550 \$	Conseil municipal – Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

CE-2007-1473

**PARTICIPATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SÉMINAIRE INTERNATIONAL : SOLIDARITÉ ET COOPÉRATION INTERNATIONALE DE PROXIMITÉ : ENJEUX, INITIATIVES ET RETOMBÉES - 19 OCTOBRE 2007 – 100 \$**

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité autorise mesdames les conseillères Louise Poirier, Denise Laferrière, messieurs les conseillers Simon Racine, Luc Angers et Yvon Boucher à participer au séminaire international « Solidarité et coopération internationale de proximité : enjeux, initiatives et retombées », le 19 octobre 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de Carrefour jeunesse emploi de l'Outaouais, 350, boulevard de la Gappe, Gatineau, Québec, J8T 7T9 pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11415-972	20 \$	Yvon Boucher – De la Rivière-Blanche subventions
11411-972	20 \$	Luc Angers – Des Promenades subventions
11409-972	20 \$	Simon Racine – De Limbour subventions
11408-972	20 \$	Denise Laferrière – De Hull subventions
11406-972	20 \$	Louise Poirier – De l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

CE-2007-1474

**SOUMISSION 2004 SP 168 - RÉSILIATION DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT DU SECTEUR RURAL EST - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN**

**CONSIDÉRANT QUE** la Division de l'approvisionnement de la Ville de Gatineau a lancé, le 30 août 2004, l'appel d'offres 2004 SP 168 pour le déneigement des zones urbaines est et ouest ainsi que des zones rurales est et ouest du secteur de Gatineau;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité exécutif par sa résolution numéro CE-2004-1632 adoptée le 3 novembre 2004, adjugeait un contrat à la firme Carrière des Ruisseaux pour le déneigement de la zone rurale est;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Carrière des Ruisseaux n'accepte pas de renouveler son contrat, pour une première année additionnelle, tel que prévu au document d'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QUE** la firme Carrière des Ruisseaux n'a pas soumis tel qu'exigé à la lettre transmise lors du renouvellement de son contrat, la garantie d'exécution du marché, la garantie des obligations de l'Entrepreneur pour gages, matériaux et services et les formulaires d'assurance exigés au cahier des charges particulières de l'appel d'offres;

**CONSIDÉRANT QU'**il est urgent de lancer un nouvel appel d'offres dans les plus brefs délais possibles afin d'assurer la sécurité des personnes devant circuler sur les rues de ce secteur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

**QUE** ce comité résilie le contrat de la firme Carrière des Ruisseaux pour le déneigement du secteur rural est.

De plus, ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres pour le déneigement du secteur rural est.

Adoptée

CE-2007-1475

**PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR DAVID LECLERC  
AU POSTE DE RESPONSABLE - SECTION HABITATION - MODULE DE  
L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** par sa résolution numéro CM-2007-701 adoptée le 19 juin 2007, le conseil municipal acceptait la création du poste de responsable à la Section de l'habitation de la Division de l'habitation et du développement urbain du Module de l'urbanisme et du développement durable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la promotion à l'essai et la permanence de monsieur David Leclerc au poste de responsable à la Section de l'habitation de la Division de l'habitation et du développement urbain du Module de l'urbanisme et du développement durable.

Monsieur David Leclerc sera assujetti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de M. Leclerc est établi à la classe 4, 7<sup>e</sup> échelon de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

La permanence lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-61400-115 – Division de l'habitation et du développement urbain - Module de l'urbanisme et du développement durable – Réguliers – Cadre.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

CE-2007-1476

**MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-1017 - ENGAGEMENT, MUTATION, MUTATION À L'ESSAI, PROMOTION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE DIVERS EMPLOYÉS - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QUE** ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-1017 adoptée le 27 juin 2007, acceptait la mutation à l'essai et la permanence de monsieur Michel B. Charron au poste d'opérateur III – Eau potable, secteur de Buckingham au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** monsieur Michel B. Charron a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son poste d'opérateur III – Eau potable, secteur de Gatineau au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement, et ce, conformément à l'article 21.04 b) de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-1017 adoptée le 27 juin 2007 de façon à annuler la mutation à l'essai de monsieur Michel B. Charron au poste d'opérateur III – Eau potable, secteur de Buckingham au Service de l'environnement et le réintégrer à son poste d'opérateur III – Eau potable, secteur de Gatineau au Service de l'environnement du Module des infrastructures et de l'environnement.

Adoptée

CE-2007-1477

**PROLONGATION DES AFFECTATIONS TEMPORAIRES DE MESSIEURS ROGER LEBLANC ET ANDRÉ SABOURIN, MENUISIERS À LA DIRECTION ADJOINTE - OPÉRATIONS - DIVISION DE L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES - MODULE DES INFRASTRUCTURES ET DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la dépense prévue pour les salaires de messieurs Roger Leblanc et André Sabourin dépassera la limite de 25 000 \$ et qu'une entente prolonge le délai prévu à l'article 6.4 o) de la convention collective des employés cols bleus de la Ville de Gatineau :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger les affectations temporaires de messieurs Roger Leblanc et André Sabourin, menuisiers à la direction adjointe – opérations à la Division entretien des édifices du Module des infrastructures et de l'environnement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2007.

Le salaire de messieurs Roger Leblanc et André Sabourin sera celui de la classe 9 de l'échelle salariale de la convention collective des cols bleus de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-71460-134	Chalet du Parc – Rémunération régulière – Temporaires – Cols bleus
02-30930-134	Édifice Eugène-Beaudoin – Rémunération régulière – Temporaires – Cols bleus

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

CE-2007-1478

**ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR CHARLES HOFFMAN AU POSTE DE CHARGÉ DE PROJETS - HABITATION - MODULE DE L'URBANISME ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de chargé de projets – habitation (poste numéro URB-BLC-023 au plan d'effectifs) du Module de l'urbanisme et du développement durable, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte l'engagement et la permanence de monsieur Charles Hoffman au poste de chargé de projets – habitation du Module de l'urbanisme et du développement durable.

Étant donné que Monsieur Hoffman occupe un poste temporaire de chargé de projets – habitation depuis 2002, sa permanence lui est accordée à compter de l'adoption de la présente résolution.

Le salaire de M. Hoffman sera celui de la classe 12, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-63970-112 – Programme de rénovations - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

CE-2007-1479

**MUTATION À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MADAME JOANNE CHANTIGNY AU POSTE DE SECRÉTAIRE II - SERVICE DES FINANCES - MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES**

**CONSIDÉRANT QUE** le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de secrétaire II (poste numéro FIN-BLC-063) au Service des finances du Module de l'administration et des finances, selon les normes et pratiques en vigueur :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte la mutation à l'essai et la permanence de madame Joanne Chantigny au poste de secrétaire II au Service des finances du Module de l'administration et des finances.

Madame Joanne Chantigny est assujettie à une période d'essai de trois mois et sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Le salaire de Mme Chantigny sera celui de la classe 5, 6<sup>e</sup> échelon de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

La permanence dans ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée conformément aux dispositions de l'article 10.14 de la convention collective des employés cols blancs de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Finances - Réguliers – Cols blancs.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

Adoptée

CE-2007-1480

**PROLONGATION DE L'AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR MARC-ANDRÉ JOANISSE, ÉLECTRONICIEN - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT**

**CONDIDÉRANT QU'**en vertu des politiques de gestion des dépenses municipales, le montant nécessaire pour défrayer le salaire d'employés temporaires doit être autorisé lorsqu'il dépasse 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de remplacement des systèmes de contrôle de toutes les usines nécessite la collaboration en continu d'un électronicien affecté à l'entretien des équipements des usines d'eau potable :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité accepte de prolonger l'affectation temporaire de monsieur Marc-André Joannis au poste d'électronicien au Service de l'environnement, et ce, jusqu'au 31 décembre 2007.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-41430-134 - Usine de traitement des eaux usées – Temporaires - Cols bleus.

Un certificat du trésorier a été émis le 16 octobre 2007.

Adoptée

CE-2007-1481\*

**MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE - SERVICE DE POLICE - MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2007-908**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de lieutenant « soutien administratif » fut créé et approuvé par la résolution numéro CM-2007-173;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun candidat n'a postulé sur ce poste;

**CONSIDÉRANT QUE** le Service de police a réévalué ses besoins;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu d'abolir le poste de lieutenant « soutien administratif »;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de créer un poste de responsable « support administratif et professionnel »;

**CONSIDÉRANT QU'**au budget 2006, le conseil municipal autorisait la création de quatre postes d'agents dédiés à la répression de la vitesse excessive (motocyclette ou automobile);

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil par sa résolution numéro CM-2007-700 adoptée le 19 juin 2007, acceptait la création de trois postes de commis administratifs au Service de police et qu'une erreur s'est glissée quant à la classe salariale de deux postes et le titre d'un poste :

**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

**QUE** ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes à la structure organisationnelle du Service de police :

**Abolition du poste :**

- Lieutenant « soutien administratif ».

**Création d'un poste cadre :**

- Responsable « support administratif et professionnel ».

**Création de postes syndiqués policiers :**

- 1 Sergent « vérifications d'antécédents judiciaires et localisation »;
- 4 Agents.

De plus, ce comité modifie sa résolution numéro CE-2007-908 adoptée le 13 juin 2007 et recommande au conseil de modifier sa résolution numéro CM-2007-700 adoptée le 19 juin 2007 afin de modifier la classe salariale des postes de commis administratifs aux vérifications d'antécédents judiciaires, soit de 2 à 3 de l'échelle salariale des cols blancs et de modifier le titre du poste de commis administratif à la circulation et événements spéciaux pour commis de bureau à la circulation et événements spéciaux, situé à la classe 2 de l'échelle salariale des cols blancs de la Ville de Gatineau.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service de police.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires :

<b>POSTE</b>	<b>DESCRIPTION</b>
02-21600-111	Soutien – Réguliers - Policiers
02-21600-112	Soutien – Réguliers - Policiers
02-21600-115	Soutien – Réguliers – Non-syndiqués
02-21420-111	Contrôle des limites de vitesse – Réguliers - Policiers

De plus, le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 12 octobre 2007.

**La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.**

Adoptée

---

**MARC BUREAU**  
Maire et président  
Comité exécutif

---

**M<sup>c</sup> SUZANNE OUELLET**  
Greffier et secrétaire  
Comité exécutif